



IGF

INTERGOVERNMENTAL FORUM
on Mining, Minerals, Metals and
Sustainable Development



AFRICAN TAX
ADMINISTRATION FORUM

FORUM SUR
L'ADMINISTRATION
FISCALE AFRICAINE

LA FISCALITÉ MINIÈRE DU FUTUR : FEUILLE DE ROUTE

Secrétariat hébergé par



Secrétariat financé par



© 2020 The International Institute for Sustainable Development
Publié par l'Institut international du développement durable

L'Institut international du développement durable (IISD) est un groupe de réflexion indépendant qui défend des solutions durables aux problèmes du XXI^e siècle. Sa mission est de promouvoir le développement humain et la durabilité environnementale. Pour ce faire, nous utilisons des produits issus de la recherche, d'analyses et de connaissances qui permettent d'appuyer l'élaboration de politiques réfléchies. Notre vision d'ensemble nous permet d'aborder les causes profondes de certains des plus grands défis auxquels notre planète est confrontée aujourd'hui : la destruction écologique, l'exclusion sociale, les lois et les règles économiques injustes, et l'évolution du climat. Plus de 120 collaborateurs travaillent pour l'IISD, et indirectement plus de 50 associés et 100 consultants, originaires du monde entier et rassemblant des compétences dans de nombreuses disciplines. Notre travail a un impact sur la vie de populations dans près de 100 pays. L'IISD arbore une double casquette : organe à la fois scientifique et stratège, il table sur les connaissances pour agir.

L'IISD a le statut d'organisation à but non lucratif au Canada et jouit du régime 501(c) (3) aux États-Unis. Il reçoit un soutien opérationnel de la province du Manitoba et des fonds destinés au financement de projets de la part de nombreux gouvernements, mis à part celui du Canada, ainsi que d'organismes des Nations Unies, de fondations, du secteur privé et de particuliers.

Le Forum intergouvernemental sur l'exploitation minière, les minéraux, les métaux et le développement durable (IGF) appuie plus de 75 pays qui se sont engagés à mettre l'exploitation minière au service du développement durable afin que ses impacts néfastes soient contrôlés et que ses retombées financières soient partagées. Il a pour mission l'optimisation des gains tirés de l'exploitation minière en vue de réduire la pauvreté et de promouvoir une croissance inclusive, le développement social, et une bonne gestion de l'environnement. L'Institut international du développement durable assure le secrétariat de l'IGF depuis octobre 2015. Il est principalement financé par le gouvernement du Canada.

Le Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF) est un réseau qui vise à l'amélioration des systèmes fiscaux en Afrique par le biais d'échanges, la diffusion de connaissances, le renforcement des capacités et une contribution active à l'agenda de travail régional et mondial en matière fiscale. L'amélioration des systèmes fiscaux permet d'accroître la responsabilité des États envers leurs citoyens et de renforcer la mobilisation des ressources intérieures, favorisant ainsi une croissance économique inclusive.

La Fiscalité Minière du Futur : feuille de route

Octobre 2020

Rédigé par Isaac Agyiri Danso, Thomas Lassourd, Howard Mann, Alexandra Readhead et Jaqueline Taquiri

Révisé par Nara Monkam et Ezera Madzivanyika

IISD À WINNIPEG (SIÈGE)

111 Lombard Avenue
Suite 325
Winnipeg, Manitoba
Canada R3B 0T4

IISD.org

[@IISD_news](https://twitter.com/IISD_news)



BUREAU DE L'IGF/IISD À OTTAWA

220 Laurier Avenue W.
Suite 1100
Ottawa, Ontario
Canada R3B 0T4

IGFMining.org

[@IGFMining](https://twitter.com/IGFMining)



INTERGOVERNMENTAL FORUM
on Mining, Minerals, Metals and
Sustainable Development

BUREAU DE L'ATAF

333 Grosvenor Street
Hatfield Gardens
Block G, Second Floor
Pretoria 0181
South Africa

ATAFtax.org

[@ATAFtax](https://twitter.com/ATAFtax)



TABLE DES MATIÈRES

1.0 INTRODUCTION	1
2.0 LE STATU QUO EN MATIÈRE DE FISCALITÉ MINIÈRE	2
3.0 RAISONS JUSTIFIANT UNE RECONSIDÉRATION DE LA FISCALITÉ DES RESSOURCES	5
3.1 Les difficultés actuelles liées au recouvrement des revenus miniers	5
3.2 Nouveaux risques et nouvelles opportunités dans le domaine des minéraux pour un avenir à faible émission de carbone.....	7
3.3 Les technologies émergentes ont un impact sur le partage des bénéfices tirés de l'exploitation minière.....	8
3.4 Les Etats sont confrontés à des pressions nouvelles ou accrues.....	10
4.0 LA FISCALITÉ MINIÈRE DU FUTUR	12
5.0 NOS VALEURS	14
RÉFÉRENCES	15



1.0 INTRODUCTION

Au mois de juillet 2020, le Forum intergouvernemental sur l'exploitation minière, les minéraux, les métaux et le développement durable (IGF) et le Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF) ont lancé une initiative conjointe pour repenser la façon dont les pays en développement tirent avantage financièrement de leurs ressources minérales. Cette initiative est une plate-forme de « dialogue » entre les États, la société civile et l'industrie, pour échanger des idées sur la façon d'améliorer le système actuel de taxation des ressources minières, en présentant des options ou alternatives qui s'offrent aux pays riches en ressources naturelles en vue de maximiser le rendement économique de leur richesses minières.

Ce document a pour but d'expliquer pourquoi le moment est venu de faire le bilan de la fiscalité minière et d'envisager des alternatives pour demain, ainsi que la manière dont la discussion peut être engagée en pratique. Nous présentons, dans la 2e partie, les systèmes généraux d'imposition du secteur minier. Dans la 3e partie, nous explorons les tendances émergentes, ainsi que les motifs, déjà connus et nouveaux, qui motivent l'analyse de l'avenir de la fiscalité minière. Enfin, dans la 4e partie, nous expliquons les différentes étapes du dialogue, la façon dont les parties prenantes peuvent y prendre part, et dans la 5e partie, les valeurs qui sous-tendent le processus.



2.0 LE STATU QUO EN MATIÈRE DE FISCALITÉ MINIÈRE

Dans la plupart des pays, la Constitution nationale confère à l'État la gestion des ressources naturelles, et précisément de toutes les ressources minérales qui se trouvent sur son territoire ou soumises à sa juridiction. Ces ressources naturelles appartiennent au peuple qui en est le bénéficiaire et les confie à l'État. Cette construction juridique transfère à l'État, agissant en tant qu'agent fiduciaire, l'administration des ressources au profit des citoyens. Exerçant ce pouvoir d'administrateur, les États accordent généralement aux entreprises publiques ou privées le droit de faire de la prospection et d'exploiter les ressources minérales relevant de leur juridiction, ce qui est un moyen de monétiser ces richesses publiques. Les activités d'exploration peuvent être coûteuses et ne permettent qu'occasionnellement de découvrir des gisements de minéraux commercialement exploitables. En octroyant des titres miniers, les États décident de la répartition du risque et des gains entre les exploitants qui investissent dans la prospection et l'exploitation et les propriétaires des ressources du sous-sol.

Pour profiter au mieux de leurs richesses naturelles, les pays riches en ressources peuvent agir soit directement soit indirectement. La gamme des moyens à leur disposition est large, qu'il s'agisse de la propriété et de l'exploitation directes, souvent par des entreprises d'État, ou d'accords de coentreprise avec des entreprises privées, les États recevant alors une part des bénéfices sous forme de dividendes ou d'une partie de la production vendue sur le marché. Tandis que les entreprises publiques dominent le secteur des hydrocarbures (pétrole et gaz), la tendance dans le secteur minier au cours des dernières décennies a été de privilégier la propriété privée et l'exploitation privatisée des mines, mais en imposant les bénéfices (Otto, 2018, p. 29). Les États contrôlent environ 55 % de la production de pétrole brut (et 86 % des réserves connues de pétrole), mais seulement environ 10 % de la production mondiale de métaux¹ (Mitchell et al., 2020, p. 18-19 ; Raw Materials Group, 2011, p. 6). Par conséquent, les pays riches en minéraux dépendent d'abord de la fiscalité, et non de participations publiques, pour générer des revenus provenant de leurs ressources naturelles.

La conception des systèmes de fiscalité minière varie selon les objectifs de politique de chaque État hôte². Toutefois, les instruments fiscaux applicables au secteur minier sont restés relativement inchangés au cours des dernières décennies (Otto, 2018, p. 277).

¹ Mise à part la Chine.

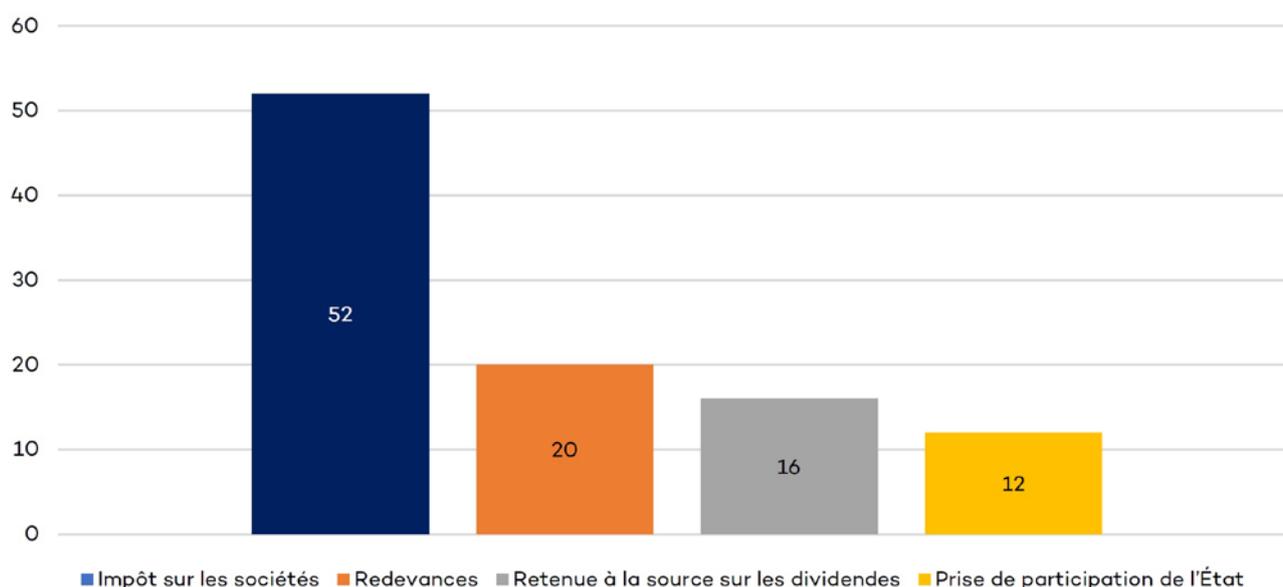
² La Zambie et le Chili, deux des plus grands producteurs mondiaux de cuivre, appliquent par exemple des régimes de redevances très différents. La Zambie applique un taux variable, entre 5,5 % et 10 %, sur les revenus bruts, tandis que le Chili applique un barème variable sur les bénéfices d'exploitation.



Les instruments fiscaux applicables au secteur minier sont restés relativement inchangés au cours des dernières décennies.

Les deux principaux instruments à disposition des États sont d'une part l'impôt sur les sociétés (IS) et d'autre part les redevances, piliers du régime fiscal dit « régime fiscal impôt/redevance ». L'impôt sur le revenu des sociétés prend pour base imposable les bénéfices nets, son taux oscillant généralement entre 20 % et 40 %. Le taux des redevances minières est en règle générale de 2 % à 6 % des ventes brutes (et n'est donc pas basé sur les bénéfices, comme c'est généralement le cas dans l'industrie du pétrole et du gaz) et ces redevances génèrent des revenus plus précoces et plus stables tout au long du cycle de l'exploitation minière. Les redevances fournissent proportionnellement moins de recettes fiscales que l'IS pendant la durée de vie d'un projet minier (Bouterige et al., 2020), ainsi que l'illustre la figure 1, qui est une représentation stylisée de la répartition théorique des recettes publiques provenant de l'exploitation minière, selon une modélisation ex ante du Fonds monétaire international (FMI)³.

Figure 1. Ventilation théorique des recettes minières par instrument, sur la base d'une modélisation ex ante⁴



Source: Luca et Puyo, 2016.

³ Le modèle d'analyse financière des industries de mise en valeur des ressources naturelles (modèle FARI) du FMI est largement utilisé dans le cadre de l'assistance technique fournie par le Département des finances publiques (FAD) du FMI aux États.

⁴ Le modèle FARI du FMI est basé sur une redevance de 5 % sur les ventes brutes, un taux de 30 % d'impôt sur les sociétés et de 10 % de prise de participation étatique. Deux autres régimes sont inclus dans le modèle : le premier est un impôt supplémentaire sur les bénéfices et le second un impôt sur la rente minière.

L'impôt sur les sociétés et autres taxes similaires basées sur les bénéfices nets présentent de nets avantages. Premièrement, ils relèvent souvent du régime fiscal communément applicable. En outre, ils sont conçus pour ne pas soumettre les sociétés déficitaires à l'impôt, tout en imposant dans une proportion importante les entreprises qui réalisent un profit, encourageant ainsi les investissements et l'activité économique. Toutefois, cela peut entraîner des retards dans la perception des recettes en raison des longs délais de rentabilisation des activités minières. La collecte de l'IS peut être instable et manquer de prévisibilité, l'encaissement de l'impôt dépendant fortement du calendrier du projet. De tels régimes peuvent également être complexes à administrer, et contiennent souvent des incitations fiscales mal conçues et peu sensibles à la fluctuation des profits. En conséquence, les pays en développement ont tendance à ne percevoir qu'une faible proportion d'IS dans la pratique et sont plus dépendants des redevances (Natural Resources Governance Institute [NRGI], 2019).

La prise de participation des États dans les projets miniers est de plus en plus courante, même si les dividendes peuvent être considérablement retardés et ne sont pas garantis, ce qui en fait une source de revenus peu fiable⁵. Certains pays ont introduit des impôts sur les bénéfices exceptionnels ou excédentaires et, dans certains cas, les ont ensuite éliminés. Ils réapparaissent toutefois dans certains pays africains (Bouterige et al., 2020). Enfin les autres impôts normalement applicables aux entreprises s'appliquent de la même façon aux compagnies minières, tels les droits de douane, la taxe sur la valeur ajoutée, les droits fonciers, les retenues d'impôt sur le paiement d'intérêts, les redevances, les dividendes, les droits de timbre ou les taxes sur les plus-values ou gains en capital (Otto, 2018)⁶. Les incitations fiscales sont également courantes dans le secteur et peuvent porter sur la totalité des instruments fiscaux, ou seulement sur certains, impactant ainsi davantage le recouvrement des recettes (IGF, 2019a).

⁵ Par exemple, en Mongolie (Open Oil, 2016) ou au Ghana (Malden & Osei, 2018).

⁶ De nombreux pays réduisent les droits d'importation sur les équipements liés aux mines ou exonèrent les entreprises de leur paiement.



3.0 RAISONS JUSTIFIANT UNE RECONSIDÉRATION DE LA FISCALITÉ DES RESSOURCES

Plusieurs raisons appellent à une reconsidération de la fiscalité minière. Le principal paradigme économique qui prédominait il y a 30 ans, en particulier pour les pays en développement, considérait que la politique fiscale avait plus pour rôle d'attirer l'investissement – étranger en l'occurrence – que de générer des recettes publiques. Ce paradigme a évolué, en particulier pour les industries implantées dans des zones spécifiques, telles les industries extractives⁷. La politique fiscale joue encore un rôle dans la création d'un environnement attractif pour les investissements dans les projets miniers, mais les décideurs politiques ont maintenant une compréhension plus nuancée de ce qui importe aux yeux des investisseurs, et des types d'investissements et de retombées qui conduisent à une croissance et à un développement durables du pays hôte (Hund et al., 2020). Bien entendu, toutes les parties prenantes attendent également des revenus solides de l'exploitation minière et les considèrent comme moteurs d'un développement durable réussi (NRGI, 2014).

En outre, le secteur extractif est à la croisée de plusieurs phénomènes mondiaux : l'impact du changement climatique et l'élan vers une économie mondiale plus verte, le développement de technologies affectant le marché du travail, et la tendance de fonds contre les inégalités et en faveur de réformes fiscales.

3.1 LES DIFFICULTÉS ACTUELLES LIÉES AU RECouvreMENT DES REVENUS MINIERS

Pour de nombreux pays en développement riches en ressources naturelles, les ressources minérales sont perçues comme une aubaine économique unique pour accroître les recettes publiques et l'activité économique nationale. Cela dit, la réalité semble autre : la plupart des pays en développement ont du mal à percevoir la totalité des revenus attendus du secteur en raison de toute une série de difficultés, tant internes – notamment la faible application du droit fiscal et la concession d'incitations fiscales trop généreuses –, qu'externes, comme la planification fiscale agressive des multinationales.

L'imposition des sociétés multinationales, pas seulement dans le secteur minier, représente l'un des défis majeurs auxquels sont confrontées les administrations fiscales de tous les pays. L'inadéquation des lois et la limitation des ressources humaines et financières font que les pays en développement, en particulier, sont mal équipés pour adopter et appliquer des normes fiscales internationales complexes, telles que le principe de pleine concurrence (Ezenagu, 2010) ou les conventions fiscales (Brooks & Krever, 2015), ce qui les rend vulnérables à l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS pour son sigle en anglais) – ce qui, selon le FMI, les privent de plus de 200 milliards de dollars US de recettes par an, tous secteurs confondus (Crivelli et al., 2015). Paradoxalement, ces mêmes pays sont très dépendants de l'impôt sur les sociétés, qui représente près de 19 % de toutes les recettes fiscales en Afrique et 16 % en Amérique latine et dans les

⁷ Selon le FMI (2020), « ces recettes sont généralement la première source dont les pays hôtes peuvent tirer parti ».

Caraïbes, contre 9 % dans les pays développés (Organisation de coopération et de développement économiques [OCDE], 2020b).

L'un des avantages de l'exploitation minière est qu'il s'agit d'une activité liée à un emplacement géographique, fondée sur des infrastructures et des équipements corporels (bien que la technologie puisse jouer un rôle de plus en plus important à l'avenir), ce qui facilite la collecte des impôts comparativement à d'autres secteurs où l'investissement est plus mobile ou implique des actifs incorporels difficiles à évaluer. Avec des prix cotés sur certains marchés internationaux, les redevances minières sont relativement simples à administrer. Néanmoins, le recouvrement des impôts demeure un défi car la dépendance à l'égard de l'IS et la domination des multinationales restent fortes. Les taux élevés d'impôt sur les sociétés généralement appliqués aux entreprises du secteur minier les incitent à « transférer » leurs bénéfices à l'étranger, même si des incitations fiscales généreuses aident parfois à limiter ce risque en pratique (Keen & Thuronyi, 2017, p. 3). En outre, les autorités fiscales ne disposent pas toujours des connaissances et de l'expertise technique nécessaires pour vérifier l'impôt que doivent acquitter les compagnies minières. Le risque est latent que les entreprises surestiment leurs coûts, particulièrement en raison de l'ampleur des opérations minières (Otto, 2018, p. 13).

Et le recours aux incitations fiscales peut compliquer encore davantage le recouvrement des recettes minières. Si certains États considèrent que des incitations fiscales efficaces et efficientes sont nécessaires pour induire l'investissement minier, cela n'est pas sans conséquences coûteuses pour l'administration fiscale, la bonne gouvernance, les recettes publiques (Readhead, 2018). Certaines garanties légales de stabilisation fiscale ajoutent un risque supplémentaire en figeant des termes fiscaux mal conçus, débouchant sur des profits pour les investisseurs non soutenables à long terme et pouvant entraîner des litiges coûteux.

Les principes directeurs de l'OCDE pour des contrats extractifs durables, destinés en partie à améliorer la rédaction des dispositions de stabilité fiscale et à éviter les différends entre investisseurs et États, ne sont pas encore suffisamment utilisés dans la conception des clauses de stabilisation (OCDE, 2019).



Toutes les parties prenantes attendent également des revenus solides de l'exploitation minière et les considèrent comme moteurs d'un développement durable réussi.

Il est peu probable que le régime fiscal actuellement applicable à l'industrie minière, qui repose essentiellement sur l'IS et un recours généralisé aux incitations fiscales, produise le niveau de recettes publiques, élevé et durable, attendu des modèles théoriques. Selon un expert en fiscalité minière, « la plupart des nations ont aujourd'hui développé leur système fiscal dans le secteur minier pour parvenir à un juste équilibre "théorique" entre les intérêts nationaux et les intérêts des investisseurs ; [toutefois] le lien avec les prix de transfert reste un défi majeur qui fausse le recouvrement réel des recettes » (Otto, 2018, p. 3). À l'avenir, les régimes fiscaux miniers devront générer des revenus plus sûrs et plus faciles à percevoir, évitant le risque de délocalisation des bénéfices.

3.2 NOUVEAUX RISQUES ET NOUVELLES OPPORTUNITÉS DANS LE DOMAINE DES MINÉRAUX POUR UN AVENIR À FAIBLE ÉMISSION DE CARBONE

Les opportunités, les risques et les incertitudes généralement associés aux minéraux nécessaires pour bâtir un avenir à faible émission de carbone mettent en évidence l'importance d'une bonne politique fiscale en ce domaine. Les pays riches en ressources naturelles, dynamisés par la demande pour ces minéraux (Hund et al., 2020)⁸ qui augmente parallèlement à la demande de technologies énergétiques et de transport moins polluantes, pourraient chercher à optimiser les gains qu'ils obtiennent des minéraux qu'ils produisent par le biais de politiques fiscales et industrielles adaptées. Par exemple, le Chili a conclu un accord avec Samsung pour la construction d'usines de batteries pour les véhicules électriques en échange d'un approvisionnement garanti en lithium à un prix fixe pendant 30 ans (Sherwood, 2019). Il est nécessaire d'appliquer des politiques fiscales bien conçues afin que les pays riches en ressources naturelles tirent le meilleur parti de la génération de revenus supplémentaires éventuels et des nouvelles perspectives économiques qu'offriront les minéraux dans un avenir à faible émission de carbone.



Des politiques fiscales bien conçues sont nécessaires pour garantir que les pays riches en ressources naturelles puissent tirer le meilleur parti qu'offriront les minéraux dans un avenir à faible émission de carbone.

Les gouvernements doivent néanmoins aborder ces choix de politique fiscale avec précaution. Si l'exploitation accrue de certains de ces minéraux ouvre de nouvelles possibilités, une forte incertitude est également présente dans ce domaine (Toledano et al., 2020). Le potentiel de croissance future des recettes fiscales dépend de nombreux facteurs : le recyclage et la pression croissante en faveur de politiques d'économie circulaire signifient que les besoins en extraction primaire de certains minéraux diminueront dans un avenir proche (Toledano et al., 2020, p. 2)⁹. Les minéraux tels que le cuivre et l'aluminium sont faciles à recycler sans perte de qualité et nécessitent moins d'énergie que pour la production primaire. L'évolution des technologies – par exemple, celle des batteries pour le stockage de l'énergie – aura également des répercussions importantes (et dans certains cas, encore imprévues) sur la demande future de cobalt et de lithium, et donc sur les pays qui en détiennent et les investisseurs. Mais il existe un risque que les pays conçoivent des politiques fiscales qui

⁸ En 2020, la Banque mondiale a estimé que la croissance de la production de minéraux comme le cobalt, le graphite et le lithium augmenterait de plus de 450 % d'ici 2050.

⁹ Les estimations de la Banque mondiale pour 2020 ont été révisées à partir d'un rapport précédent de 2017 qui, à l'aide d'une méthodologie similaire, avait présenté des estimations encore plus élevées, projetant une augmentation de 965 % de la demande mondiale de lithium d'ici 2050 et une multiplication par six de la demande de cobalt au cours de la même période. Cette différence s'explique principalement par le fait que la Banque mondiale a pris en compte le recyclage et la réutilisation dans les chiffres estimés en 2020, ce qu'elle n'avait pas fait en 2017.

les feraient devenir trop dépendants des recettes tirées des minéraux nécessaires à la transition énergétique, qui sont potentiellement moins stables et moins prévisibles en raison des innovations continues se produisant dans les technologies énergétiques. Par ailleurs, les prix élevés de certains minéraux, les difficultés d'accès aux gisements, les lacunes en matière de gouvernance et des politiques fiscales mal conçues dans certains pays risquent d'accélérer la recherche de substituts et pousser les fabricants à investir massivement dans la recherche et le développement (Zaremba, 2020).

Les régimes fiscaux miniers qui courent après les prix et les technologies ont rarement réussi à maximiser les recettes publiques sur le long terme. C'est d'autant plus le cas aujourd'hui, à un moment où les fortes attentes en matière de minéraux dans un avenir à faible émission de carbone risquent de saper la valeur des investissements dans ces ressources. Les politiques fiscales visant le long terme, entre autres facteurs, seront essentielles pour garantir que les États et les citoyens soient les mieux placés pour optimiser la valeur de la croissance potentielle de ces matières premières.

3.3 LES TECHNOLOGIES ÉMERGENTES ONT UN IMPACT SUR LE PARTAGE DES BÉNÉFICES TIRÉS DE L'EXPLOITATION MINIÈRE

Une transition technologique majeure est aujourd'hui amorcée dans le secteur minier. Depuis l'utilisation de trains et de camions longues distances autonomes jusqu'à la numérisation complète des opérations minières en passant par l'emploi d'outils d'optimisation comme l'apprentissage automatique et l'utilisation de l'intelligence artificielle, le secteur connaît une transformation accélérée. L'ensemble des nouvelles technologies disponibles et émergentes est en train de révolutionner la façon dont l'exploitation minière est menée dans de nombreux endroits. D'un côté, ces changements ouvrent de nouveaux horizons, notamment une viabilité accrue des opérations face à la baisse des teneurs en minerai, une amélioration de la santé et de la sécurité des travailleurs, une réduction des émissions de gaz à effet de serre et davantage de possibilités pour les femmes sur le lieu de travail (IGF, 2019b, p. 5). D'un autre côté, l'adoption de certaines nouvelles technologies pourrait considérablement modifier le modèle traditionnel de partage des bénéfices tirés de l'industrie minière, tant dans les pays développés que dans les pays en développement, les impacts de ce changement se faisant sentir de manière plus aiguë dans ces derniers.

En premier lieu, les nouvelles technologies devraient remplacer un nombre croissant de travailleurs peu ou moyennement qualifiés dans les pays où ils sont employés (Cosbey, al., 2017, p. 27)¹⁰. Selon le Conseil international des mines et des métaux (ICMM, 2016), les salaires et traitements représentent de 10 à 20 % des avantages économiques que les pays reçoivent de l'exploitation minière¹¹. Par conséquent, outre l'impact qu'elle aurait sur les moyens de subsistance, la diminution des emplois aboutirait à une réduction des charges sociales versées sur les salaires et des impôts indirects dérivés des activités économiques autour des sites miniers, qui constituent actuellement une part importante des rentrées d'argent public. En Zambie, par exemple, les prélèvements sociaux représentaient 14,6 % des recettes publiques provenant de l'exploitation minière en 2017. Il n'est pas du tout certain que les travailleurs perdant leur emploi soient absorbés par d'autres industries, en particulier dans les communautés plus éloignées, auquel cas une perte significative sera créée dans le budget national et les économies locales. Il est également probable que l'on assiste à une réduction du nombre de marchés publics en faveur du contenu local, ce qui se répercutera automatiquement sur les impôts payés par les fournisseurs, un tel scénario finissant par modifier considérablement le modèle traditionnel de partage des bénéfices.

¹⁰ Il est estimé que le déploiement des nouvelles technologies réduira les opérations telles que le forage, le dynamitage et la conduite de trains et de camions, des emplois qui représentent généralement environ 70 % de la main-d'œuvre minière. Nous sommes conscients que ces nouvelles technologies ne seront pas toutes déployées de la même manière dans tous les pays en développement, en raison des infrastructures de soutien qui sont nécessaires et que, par conséquent, l'impact sur le modèle de partage des bénéfices pourra varier.

¹¹ Ce chiffre ne représente que l'emploi direct. La plupart des compagnies minières mentionnent également les impacts indirects et induits lorsqu'elles présentent les retombées de leurs activités sur le PIB d'un pays.



» L'adoption de certaines nouvelles technologies pourrait modifier substantiellement le modèle traditionnel de partage des bénéfices de l'industrie minière, tant dans les pays développés et que dans les pays en développement.

En deuxième lieu, le rôle des nouvelles technologies entraînera une augmentation considérable de la valeur des actifs incorporels liés à l'exploitation minière (tels que les brevets, les algorithmes, etc.), exprimée en pourcentage de la chaîne de valeur minière. Les actifs incorporels représentent déjà un risque majeur en termes de transfert des bénéfices au sein des sociétés multinationales. Les compagnies minières locales devront payer les droits de licence liés à l'utilisation des nouvelles technologies, y compris à des sociétés affiliées et éventuellement situées dans des pays à faible imposition, ce qui aggravera outre mesure les risques de transfert des bénéfices et les difficultés de recouvrement dans le cadre du système de fiscalité minière actuellement en vigueur.

En troisième lieu, les nouvelles technologies pourraient entraîner des changements dans les modèles d'activités minières, ainsi que dans les rôles traditionnels et les relations entre les entreprises minières, leurs clients et leurs fournisseurs de biens et de services. Ainsi, les

prestataires de services technologiques pourraient acquérir un rôle crucial dans le secteur, mais pourraient également être liés à des fabricants d'équipements à l'étranger, ce qui aurait pour effet de paralyser l'activité de prestataires locaux de services de maintenance (NRGI, 2020, p. 6). Le modèle d'acquisition d'équipements pourrait changer : de nombreuses entreprises délaissent déjà la propriété de biens d'équipement et optent pour leur acquisition en leasing. Certains sites miniers pourraient même être entièrement administrés par le biais de centres de contrôle situés à l'étranger. Les autorités fiscales seront très certainement confrontées à des changements dans les structures des entreprises et des activités minières, ce qui pourrait entraîner des difficultés accrues en matière d'évaluation des risques et de contrôles fiscaux.

Toutefois, les nouvelles technologies pourraient également donner la possibilité aux pouvoirs publics d'améliorer leur surveillance du secteur minier. Avec la numérisation des opérations, les sites miniers fourniront de nombreuses informations et données en temps réel. Les outils de surveillance du flux et de la qualité des minéraux extraits aideront à renforcer le recouvrement des recettes publiques en fournissant par exemple aux autorités responsables des renseignements en temps réel sur les volumes de minerais extraits et leur teneur (EY, 2019, p. 13). Un meilleur accès à l'information pourra également faciliter la mise en œuvre de mécanismes fiscaux plus différenciés et plus ciblés.

3.4 LES ÉTATS SONT CONFRONTÉS À DES PRESSIONS NOUVELLES OU ACCRUES

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique, et les mesures qui sont nécessaires pour limiter sa gravité ou enrayer ses effets, imposeront un lourd fardeau à de nombreux gouvernements dans le monde entier, et en particulier à ceux des pays en développement.

Alors que le monde aborde lentement les enjeux du changement climatique et abandonne graduellement les combustibles fossiles, les pays qui dépendent traditionnellement des revenus provenant de leur pétrole, gaz ou charbon se verront dans l'obligation de diversifier leur assiette fiscale. Ce sont les pays qui possèdent de grandes entreprises publiques qui courent le plus grand risque de se retrouver avec des actifs bloqués et des passifs importants associés aux combustibles fossiles (Manley et al., 2017). Chaque État évaluera ses propres options en termes de politique économique, mais il est probable que les pays qui ont déjà investi des ressources humaines et financières dans leurs secteurs extractifs, comme l'Arabie saoudite ou le Nigeria, mettront davantage l'accent sur l'exploitation minière (Okechukwu et Arowosaiye, 2020 ; Oxford Business Group, 2017). Ces nouveaux acteurs ont là l'occasion de tirer des enseignements des expériences passées.

Il est également clair que les pays en développement, qui n'ont qu'une responsabilité limitée dans le réchauffement climatique, seront particulièrement vulnérables aux conséquences du changement climatique – qu'il s'agisse des sécheresses, des inondations, des ouragans ou d'autres épisodes climatiques connexes. L'adaptation à ces risques et le développement d'économies résilientes requerront d'importantes ressources financières qui devront être investies dans de nouvelles infrastructures et dans le capital humain (Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2016). Or, de telles ressources font déjà cruellement défaut. Les États chercheront à augmenter les contributions et à adopter des mécanismes de financement innovants partout où ils le pourront. Et ils sont en droit d'attendre le soutien des économies développées, qui sont responsables de la plus grande part des émissions de carbone et du changement climatique dans le monde.

UNE ÉCONOMIE MONDIALE EN DIFFICULTÉ ET DES COMMUNAUTÉS PLUS ENGAGÉES

La pandémie de COVID-19 a frappé de plein fouet une économie mondiale déjà en mauvaise santé, et elle a accéléré les appels pressants au changement social. La réponse immédiate des gouvernements a été, à juste titre, de prévenir la transmission du virus et de protéger la santé des citoyens. Les coûts économiques élevés de la pandémie et l'impact des mesures préventives ont été particulièrement ressentis par les populations les plus vulnérables. Si les gouvernements prennent tous des mesures extraordinaires pour reconstruire leurs économies, l'objectif ne devrait pas être un simple retour à la normale. L'ensemble des citoyens, et en particulier les jeunes générations, exigent de « reconstruire en mieux » – ce qui suppose, tout d'abord, que l'on s'attaque aux causes véritables du changement climatique, puis que l'on améliore les infrastructures, les services publics, les soins de santé et l'éducation, et enfin que l'on crée davantage de débouchés économiques au profit des segments de population les plus défavorisés. Cela signifie donc la construction d'un système global plus durable, plus juste et plus axé sur l'égalité, et aussi plus respectueux des femmes, des minorités et des populations autochtones (OCDE, 2020a ; Sachs et al., 2020). Les pays en développement sont confrontés à des défis supplémentaires dans la gestion de la crise du coronavirus : ils disposent d'une faible marge de manœuvre budgétaire pour concevoir des plans de relance économiques, et ils font face à des niveaux d'endettement croissants qui doivent être gérés de près pour éviter de graves répercussions macroéconomiques (Georgieva et al., 2020) ; de surcroît, leurs populations relativement jeunes ont des attentes élevées.

Sur le plan fiscal, il existe une forte demande des organisations de la société civile pour une véritable justice fiscale. Des idées autrefois considérées comme marginales, telles que l'impôt sur la fortune ou les taux marginaux élevés d'impôt sur le revenu, font maintenant partie du débat public dans de nombreux pays (Landais et al., 2020 ; Schneider et Kahn, 2020). Le montant des contributions que les entreprises et les particuliers fortunés versent à leur pays relève désormais d'une question éthique d'intérêt général. Pour leur part, les compagnies minières ont répondu à la pression par le passé en augmentant leurs engagements en matière de transparence et de responsabilité fiscale. L'on s'attend maintenant qu'elles aillent plus loin dans cette direction et adhèrent à l'agenda de travail mondial de réformes. Le cadre inclusif relatif au BEPS, une initiative de collaboration de plus de 135 pays visant à examiner certains aspects du système fiscal international, pourrait proposer dans l'avenir de nouvelles approches pour déterminer la part à payer par les sociétés multinationales sur leurs bénéfices et des taux minima d'impôts sur les bénéfices (OCDE, 2020c). L'OCDE (2020d) suggère que soit fait un « exercice d'inventaire » pour « revoir la manière dont les règles fiscales internationales répondent actuellement aux besoins des pays en développement », ce qui pourrait conduire à un « nouvel accord sur la fiscalité internationale dans le cadre de l'effort mondial visant à reconstruire une vie économique résiliente dans l'ère post-COVID ». La Fiscalité Minière du Futur viendra en complément de ces débats en proposant des axes de réforme spécifiques au secteur minier.

Au-delà du domaine de la fiscalité, les citoyens du monde entier exigent également plus de transparence et de redevabilité en matière de dépenses publiques, comme le montrent des initiatives en faveur des budgets ouverts pour améliorer la transparence du cycle budgétaire¹² et des marchés ouverts¹³ pour assurer l'efficacité des marchés publics. Ils formulent également des demandes précises concernant la transparence quant à la façon dont sont dépensés les revenus générés par le secteur extractif (Initiative pour la transparence des industries extractives, ITIE, non daté). La surveillance des citoyens sur les finances publiques – recettes et dépenses publiques – est essentielle pour garantir que l'augmentation de la fiscalité se traduise en une offre de biens et de services publics plus importante et de meilleure qualité.



Le but du projet est de faire le point sur les systèmes actuels de taxation minière et d'envisager d'autres pistes pour l'avenir.

¹² Voir, par exemple, le Partenariat pour le budget ouvert : <https://www.internationalbudget.org/>

¹³ Voir, par exemple, le Partenariat pour des marchés ouverts : <https://www.open-contracting.org/>



4.0 LA FISCALITÉ MINIÈRE DU FUTUR

Au mois de juillet 2020, l'IGF et l'ATAF ont lancé une nouvelle initiative sur la fiscalité minière du futur. Cet effort s'inscrit dans le cadre de leur mandat actuel qui est d'aborder toutes les questions se rapportant à la thématique BEPS dans le secteur minier. Elle est à rapprocher également d'autres travaux de l'IGF sur le contenu local, la technologie et l'innovation, ainsi que de ceux de l'ATAF sur la fiscalité internationale. Le lien entre toutes ces approches est essentiel pour parvenir à un résultat considérant l'éventail des avantages économiques et sociaux offerts par l'industrie minière, ainsi que les changements à apporter au cadre normatif dans le domaine de la fiscalité internationale.

Le but du projet est de faire le point sur les systèmes actuels de fiscalité minière et d'envisager d'autres pistes pour l'avenir. Nous cherchons à remettre en question le statu quo de manière constructive en posant deux questions clés :

1. Comment améliorer la conception ou la mise en œuvre des régimes fiscaux dominants applicables à l'exploitation minière, fondés sur la perception de redevances et de l'impôt sur les sociétés ?
2. Les pays riches en ressources naturelles disposent-ils d'options alternatives leur permettant de maximiser le rendement tiré de leurs richesses minières ?

Pour répondre à ces deux questions, la première étape consistera à mieux comprendre le rôle que la politique fiscale joue dans l'investissement dans le secteur des minéraux, ainsi que la façon dont ces matières premières sont actuellement imposées et pourquoi. Il est également important d'examiner les changements, tant dans le secteur qu'ailleurs, qui pourraient avoir une incidence sur la façon dont les États tirent parti financièrement de leurs ressources minérales et les questions qu'un tel examen pose dans la perspective d'une réforme des régimes fiscaux en vigueur.

La deuxième étape consistera à recueillir des idées et des approches innovantes dans la conception et l'application d'un nouveau régime fiscal dans le secteur minier. Ce processus sera ouvert à toutes les parties prenantes, les idées devant venir des autorités publiques, des organisations internationales, de la société civile, du milieu universitaire et de l'industrie. L'IGF et l'ATAF interrogeront les gouvernements, tandis que les autres parties prenantes seront invitées à soumettre leurs propositions. Nous espérons que ce mélange d'idées permettra de dégager plusieurs propositions de réformes progressives visant à améliorer le système actuel d'imposition minière, et peut-être même de déboucher sur des changements plus fondamentaux.

La troisième étape consistera à étudier en détails certaines de ces idées. Certaines idées seront sélectionnées pour faire l'objet de recherches plus poussées sur la base des critères indiqués ci-dessous. En fonction de leur caractère plus ou moins distinct, nous pourrions regrouper celles se rapportant à un même thème. Pour chaque idée sélectionnée, nous étudierons ses objectifs, la façon dont elle fonctionnera ou pourrait fonctionner dans la pratique, ses effets sur l'investissement, sur le calendrier des projets, les recettes publiques dégagées, etc. Le produit final de cette étude sera

un manuel contenant un menu d'idées visant à une collecte de recettes minières améliorées et proposant un cadre pour aider les décideurs à réfléchir à ces options. Le manuel sera publié et fera l'objet de consultations publiques avant d'être présenté pour approbation aux membres de l'IGF et de l'ATAF.

Critères pour sélectionner les idées à approfondir:

- L'idée doit être innovante, que l'innovation ait été déjà testée par un gouvernement, ou non.
- L'idée doit être tournée vers l'avenir, c'est-à-dire adaptée à l'évolution observable du secteur minier.
- L'idée doit permettre de répondre à une ou plusieurs des problématiques évoquées ci-dessus.
- L'idée doit tenir compte des besoins contextuels des pays en développement.
- Les idées et l'engagement en leur faveur doivent respecter les valeurs présentées ci-dessous.



5.0 NOS VALEURS

Au fur et à mesure que nous avancerons dans le processus, notre objectif sera de favoriser la participation de tous – gouvernements, industries, milieux universitaires, société civile et autres groupes de parties prenantes clés – à un dialogue réfléchi et respectueux. Nous sommes conscients du fait que des divergences de vues se produiront et que des axes d'idées pourront retenir l'intérêt de certaines parties prenantes, mais pas d'autres. Nous demandons simplement à tous les participants d'adopter une démarche respectueuse lors de l'examen de toutes les idées partagées. Nous leur demandons aussi de faire part de leurs opinions d'une manière qui favorise l'inclusion de l'idée proposée, ainsi que de ceux qui l'expriment. Cela ne signifie pas pour autant que les réactions face aux différentes idées exprimées ne puissent être parfois critiques, mais nous attendons de chacun que toute intervention soit formulée de manière professionnelle et autant que possible étayée d'arguments scientifiques.

Notre objectif est de faciliter un débat inclusif, pour permettre aux idées les plus intéressantes d'émerger, et de reconnaître qu'une panoplie de bonnes options nous mènera plus loin que l'affirmation selon laquelle une seule formule peut répondre à tous les besoins. Nous recherchons un processus qui parvienne à unir les différentes parties prenantes autour d'un objectif commun de résultats équitables pour tous, sur la base de règles plus claires et plus justes pour l'ensemble des parties intéressées. Et nous recherchons enfin des solutions que les États pourront mettre en œuvre efficacement avec l'appui de l'ensemble des parties prenantes du secteur.

RÉFÉRENCES

Banque mondiale. (2020). *Rapport sur la compétitivité mondiale des investissements 2019/2020 : Rétablir la confiance des investisseurs en ces temps d'incertitude*. <https://openknowledge.worldbank.org/poignée/10986/33808>

Bouterige, Y., de Quatrebarbes, C., et Laporte, B. (2020). *Fiscalité minière en Afrique : quelle évolution récente en 2018 ?* <https://www.ictd.ac/fr/publication/la-fiscalite-miniére-en-afrique-quelle-evolution-recente-en-2018/>

Brooks, K. et Krever, R., (2015). Le rôle troublant des conventions fiscales. Dans G. M. M. Michielse & V. Thuronyi, (Eds.), *Tax design issues worldwide* (Series on International Taxation, Vol. 51) (p. 159-178). Kluwer Law International.

Conseil international sur les mines et métaux. (2016). *Rôle de l'exploitation minière dans les économies nationales* (3e éd.). https://www.icmm.com/website/publications/pdfs/social-and-economic-development/161026_icmm_romine_3rd-edition.pdf

Cosbey, A., Mann, H., Maennling, N., Toledano, P., Geipel, J. et Brauch, M. D. (2016). *Mining a mirage? Reassessing the shared-value paradigm in light of the technological advances in the mining sector*. International Institute for Sustainable Development. <https://www.iisd.org/system/files/publications/mining-a-mirage.pdf>

Crivelli, E., de Mooij, R., & Keen, M. (29 mai 2015). *Érosion de la base, transfert des bénéficiaires et pays en développement*. Fonds monétaire international. <https://www.imf.org/en/Publications/WP/Issues/2016/12/31/Base-Erosion-Profit-Shifting-and-Developing-Countries-42973>

EY. (2019). *The tax authority of the future: How tax authorities are using analytics to deliver new levels of value*. https://assets.ey.com/content/dam/ey-sites/ey-com/en_gl/topics/tax/tax-pdf/ey-the-tax-authority-of-the-future.pdf

Ezenagu, A. (août 2019). *Régimes de port sécurisé dans les prix de transfert : Une perspective africaine*. (Document de travail 100). Centre international pour la fiscalité et le développement. https://opendocs.ids.ac.uk/opendocs/bitstream/handle/20.500.12413/14620/ICTD_WP100.PDF?sequence=1&isAllowed=y

Fonds monétaire international (FMI). (15 août 2012). *Régimes fiscaux des industries extractives : conception et application*. <https://www.imf.org/~media/Websites/IMF/imported-publications-loe-pdfs/external/french/np/pp/2012/O81512f.ashx>

Forum intergouvernemental sur l'exploitation minière, les minéraux, les métaux et le développement durable (IGF), (2019a). *Base de données de l'IGF sur les incitations fiscales à l'exploitation minière*. <https://www.igfmining.org/beps/resources/igf-mining-tax-incentives-database/>

Forum intergouvernemental sur l'exploitation minière, les minéraux, les métaux et le développement durable (IGF), (2019b). *New tech, new deal: Technology impacts review*. <https://www.iisd.org/system/files/publications/new-tech-new-deal-technology.pdf>

Initiative pour la transparence des industries extractives (non daté). *Dépenses sociales et économiques*. <https://eiti.org/fr/depenses-sociales-et-economiques>

Institut de gouvernance des ressources naturelles (NRGI). (2014). *Charte des ressources naturelles*. <https://resourcegovernance.org/analysis-tools/publications/natural-resource-charter-french>

Institut de gouvernance des ressources naturelles (NRGI). (2019). *À mesure que l'exploitation minière entre dans l'ère des énergies renouvelables, des défis persistent en matière de fiscalité.* <https://resourcegovernance.org/blog/mining-renewables-taxation-IGF>

Institut de gouvernance des ressources naturelles (NRGI). (2020). *Sous la surface : le thème de la surveillance des fournisseurs de l'industrie extractive.* https://resourcegovernance.org/sites/default/files/documents/beneath_the_surface.pdf

Keen, K. et Thuronyi, V. (Eds.) (septembre 2016). *Traités internationaux et industries extractives.* Fonds monétaire international. <https://www.elibrary.imf.org/view/IMFO71/22602-9781475539660/22602-9781475539660/22602-9781475539660.xml?redirect=true&redirect=true>

Landais, C., Saez, E. et Zucman, G. (2020). *Un impôt européen sur la fortune progressif pour financer la réponse européenne à la crise du COVID-19.* VOXeu. <https://voxeu.org/article/progressive-european-wealth-tax-fund-european-covid-response>

Luca, O., et Mesa Puyo, D. (février 2016). *Analyse financière des industries de mise en valeur des ressources naturelles (FARI).* Méthodologie Fonds monétaire international. <https://www.imf.org/external/pubs/ft/tnm/2016/tnm1601.pdf>

Malden, A. et Osei, E. (2018). *Les revenus de l'extraction de l'or au Ghana : une analyse des divulgations des entreprises.* Natural Resources Governance Institute. <https://resourcegovernance.org/sites/default/files/documents/ghana-gold-mining-revenue-analysis-company-disclosures.pdf>

Manley, D., Cust, J., et Cecchinato, G. (2017). *Stranded nations? The climate policy implications for fossil fuel-rich developing countries* (Document de politique de OxCarre, 34). SSRN Electronic Journal. <http://www.doi.org/10.2139/ssrn.3264765>

Mitchell, J., Marcel, V. et Mitchell, B. (2012). *What Next for the Oil and Gas Industry?* https://www.chathamhouse.org/sites/default/files/public/Research/Energy%2C%20Environment%20and%20Development/1012pr_oilgas.pdf

Okechukwu, C. & Arowosaiye, J. (mai 2020). *Réformes dans le secteur minier au Nigeria.* S. I. Azubuike (Ed.). Extractives Hub. <https://extractiveshub.org/servefile/getFile/id/7590>

Open Oil. (2016). *Oyu Tolgoi model and narrative report.* <https://openoil.net/portfolio/oyu-tolgoi-model-and-narrative-report/>

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2019). *Principes directeurs pour des contrats extractifs durables.* <http://www.oecd.org/fr/dev/Principes-directeurs-pour-des-contrats-extractifs-durables.pdf>

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2020a). *Reconstruire en mieux : une récupération durable et résiliente après le COVID-19.* <https://www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/building-back-better-a-sustainable-resilient-recovery-after-covid-19-52b869f5/>

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2020b). *Statistiques de l'impôt sur les sociétés.* <http://www.oecd.org/tax/tax-policy/corporate-tax-statistics-second-edition.pdf>

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (31 juillet 2020b). *Déclaration du Cadre inclusif sur le BEPS de l'OCDE et du G20 relative à l'approche en deux piliers visant à relever les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie.* <http://www.oecd.org/fr/fiscalite/beps/declaration-cadre-inclusif-sur-le-beps-janvier-2020.htm/>

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (19 mai 2020c). *Politique fiscale et impôts en réponse à la crise du coronavirus : renforcer la confiance et la résilience*. <http://www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/tax-and-fiscal-policy-in-response-to-the-coronavirus-crisis-strengthening-confidence-and-resilience-60f640a8/>

Otto, J. M. (mars 2017). *La fiscalité des industries extractives* (Document de travail WIDER 2017/75). Université des Nations Unies (UNU-WIDER). <https://www.wider.unu.edu/sites/default/files/wp2017-75.pdf>

Oxford Business Group. (2017). *Diversification économique en Arabie saoudite pour favoriser le développement minier*. <https://oxfordbusinessgroup.com/analysis/mined-gap-economic-diversification-set-favour-mining-development-0>

Programme des Nations Unies pour l'environnement. (2016). *Rapport du PNUE : Le coût de l'adaptation au changement climatique pourrait s'élever à 500 milliards de dollars US par an d'ici 2050*. [https://www.un.org/sustainabledevelopment/blog/2016/05/unep-report-cost-of-adapting-to-climate-change-could-hit-500b-per-year-by-2050/#:~:text=Rotterdam%2C%2010%20May%202016%20%E2%80%93%20The,Nations%20Environment%20\(UNEP\)%20report](https://www.un.org/sustainabledevelopment/blog/2016/05/unep-report-cost-of-adapting-to-climate-change-could-hit-500b-per-year-by-2050/#:~:text=Rotterdam%2C%2010%20May%202016%20%E2%80%93%20The,Nations%20Environment%20(UNEP)%20report)

Raw Materials Group, (mai 2011). *Aperçu de la propriété étatique dans l'industrie mondiale des minéraux*. (Extractive Industries for Development Series #20, 82848). Groupe de la Banque mondiale <http://documents1.worldbank.org/curated/ar/339551468340825224/pdf/828480NWPOExtr00Box379875B00PUBLICO.pdf>

Redhead, A. (2018). *Incitations fiscales dans le secteur minier : réduire les risques pour les revenus*. Organisation de coopération et de développement économiques et Fonds monétaire international.

Schneider, H. et Kahn, C. (2020). *Une majorité d'Américains est favorable à l'impôt sur la fortune des plus riches*. Sondage Reuters/Ipsos. Reuters. <https://www.reuters.com/article/us-usa-election-inequality-poll-idUSKBN1Z9141>

Sherwood, D. (17 juillet 2019). *RPT-FOCUS-How lithium-rich Chile botched a plan to attract battery makers*. Reuters. <https://www.reuters.com/article/chile-lithium-idUSL2N24H1W8>

Toledano, P., Brauch, M. D., Kennedy, S. et Mann, H. (2020). *Don't throw caution to the wind: In the green energy transition, not all critical minerals will be goldmines*. Columbia Center on Sustainable Investment. <http://ccsi.columbia.edu/files/2020/05/Dont-Throw-Caution-to-the-Wind.pdf>

Zaremba, H. (5 juillet 2020). *Le plan ambitieux de Tesla pour abandonner le cobalt*. [OilPrice.com. https://oilprice-com.cdn.ampproject.org/c/s/oilprice.com/Energy/Energy-General/Teslas-Ambitious-Plan-To-Ditch-Cobalt.amp.html](https://oilprice-com.cdn.ampproject.org/c/s/oilprice.com/Energy/Energy-General/Teslas-Ambitious-Plan-To-Ditch-Cobalt.amp.html)



IGF

INTERGOVERNMENTAL FORUM
on Mining, Minerals, Metals and
Sustainable Development

